

*Lois révisées*

Le député a dit que le nouveau gouvernement n'avait peut-être pas adopté autant de lois que le précédent. Je suis un peu ambivalent au sujet de cette observation parce que, comme vous le savez, les conservateurs croient qu'il faut légiférer le moins possible. Moins le gouvernement intervient, meilleur il est. Nous nous soucions surtout de la liberté des gens, et nous ne voulons pas que le gouvernement nous dise quoi faire à chaque pas, mais je ne veux pas me lancer avec l'opposition, dans un débat théorique, dont je sortirais nécessairement vainqueur.

En 1985, nous avons donné force de loi à 63 nouveaux chapitres. En 1986, nous en avons promulgué 55, et jusqu'à présent en 1987, nous en avons fait adopter 43, abstraction faite des mesures d'initiative parlementaire. Que puis-je ajouter? La moyenne des projets de loi adoptés par nos prédécesseurs entre 1980 et 1984 tournait autour de 43 par année. Nous espérons que la qualité l'emporte sur la quantité, mais nous avons un certain travail de raccommodage à faire. Nous réussirons peut-être au cours de notre prochain mandat à en réduire le nombre comme il se devrait.

La réponse est un peu longue, mais le fait est qu'il nous a fallu du temps. On a apporté des améliorations au texte. On a poli la version française. On a donné suite aux observations des députés qui recommandaient de présenter le recueil des lois sur feuilles mobiles, ce qui sera utile pour le public en général. Toutes ces considérations, innovations et améliorations augurent bien de l'accessibilité des Lois du Canada pour le public en général. Tel devrait être, après tout, notre premier souci. Nous voulons nous assurer que nous servons le public du mieux que nous pouvons.

**M. Kaplan:** Madame la présidente, j'aimerais que le ministre nous parle de la révision de la réglementation. Est-ce que cette révision est en cours, et quand pense-t-on la terminer?

**M. Hnatyshyn:** Mon honorable ami de York-Centre le comprend sans doute, les règlements découlent des lois. Il s'agit d'abord de mettre les lois à jour, après quoi on s'occupera des règlements qui en découlent.

A vrai dire, nous n'avons pas encore abordé ce domaine qui est très important, mais une fois que la question aura été réglée, je compte, avec mes collaborateurs, examiner les moyens dont nous disposons pour trouver une solution appropriée au problème que pose notre réglementation volumineuse.

A cet égard, le député de York-Centre occupe le poste fort important de co-président du comité mixte des règlements et autres textes réglementaires. Je connais très bien ce comité dont j'ai été membre pendant de nombreuses années. Ce comité fait de l'excellent travail et je voudrais en profiter pour en féliciter le député. Lorsque j'y avais été nommé, je croyais que c'était pour me punir, mais à force d'assister aux réunions, j'ai découvert que c'était un comité fascinant qui donne la possibilité de vraiment mesurer l'importance et l'envergure de la réglementation dans notre société. Je sais que le député porte un intérêt légitime à la question et c'est pourquoi j'apprécie toute proposition émanant de lui ou des membres de son comité.

• (1150)

**M. Boudria:** Madame la présidente, quand le ministre pense-t-il qu'on va pouvoir se procurer les lois? Tous les députés vont-ils en recevoir un recueil dans leur bureau comme on avait coutume de le faire dans le passé après la publication des nouvelles lois?

J'ai été stupéfait lorsque j'ai été élu en 1984...

**M. Keeper:** C'était effectivement stupéfiant.

**M. Boudria:** Ce fait était peut-être en lui-même stupéfiant étant donné la vague de fond conservatrice. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a peut-être raison.

Cependant, j'ai été stupéfait lorsque j'ai demandé un recueil des lois et des règlements après mon élection et qu'on m'a dit que je ne pouvais avoir ni l'un ni l'autre. J'ai pensé que c'était un peu fort qu'on refuse à un législateur un exemplaire du recueil des lois adoptées par le Parlement. J'espère que lorsqu'elles seront imprimées, elles le seront en quantité suffisante pour faire en sorte que, dans l'éventualité peu probable qu'un député soit battu aux prochaines élections, le nouveau député ou la nouvelle députée puisse se procurer le plus essentiel des outils, un recueil des lois, afin de pouvoir remplir les fonctions pour lesquelles il ou elle a été élu.

Je sais que nous avons arrêté de les publier il y a quelque temps parce que, entre autres, nous attendions cette nouvelle codification. Cependant, j'ai été élu le 4 septembre 1984, nous sommes maintenant le 7 décembre 1987 et nous n'avons toujours pas les lois. Je sais que le travail est pratiquement terminé lorsque la Chambre est saisie de ce projet de loi. Le ministre demande l'autorisation de publier un document qui est probablement rédigé intégralement.

Je voulais soulever ces quelques questions avec le ministre et profiter de l'occasion pour signaler un cas analogue, à savoir qu'il est presque aussi difficile d'obtenir un recueil des règlements révisés qu'un recueil des lois. Le ministère de la Justice devrait avoir pour principe, je pense, de fournir une version à jour des lois et des règlements aux nouveaux députés après leur élection. Je ne prétends pas demander qu'on donne un deuxième exemplaire à un député qui est réélu, mais tous les députés devraient posséder la dernière version des lois existantes à ce moment-là.

**M. Hnatyshyn:** Madame la présidente, je voudrais remercier le député de ses remarques et observations. Dans la Loi sur la publication des lois on spécifie les personnes qui ont le droit de recevoir les lois du Canada. Mon honorable ami sera heureux de savoir que les députés sont au nombre de ces personnes, au même titre que d'autres sommités comme les juges de l'article 96.

Je ne sais pas pourquoi le député n'a pas reçu son exemplaire des lois révisées. C'est très probablement à cause de la mise à jour qui est actuellement en train. Je suis persuadé que nous aurons cet ensemble de lois révisés relativement à jour d'ici au mois de mars de l'année qui vient, à condition que la Chambre s'en occupe avec célérité.